

LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE DES EXPULSIONS LOCATIVES

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL

Adapter ses pratiques aux nouvelles règles d'expulsion locative

Cette formation a pour but de faciliter la mise en place des procédures et procurer aux bailleurs sociaux et à leur service juridique les bons réflexes permettant au magistrat de prendre en compte leurs demandes (CCAPEX, Préfecture, Référé...) dans un contexte qui évolue notamment par le projet d'ajout d'une clause de résiliation immédiate dans les baux.

PUBLIC

Juriste, personnel de gestion locative.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

- > identifier les obligations générales du bailleur
- > repérer les modifications législatives récentes
- > évaluer les conséquences opérationnelles sur les expulsions.

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés pratiques à partir de la présentation de documents et d'exemples très concrets.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Christophe PARIER ou Paul-Gabriel CHAUMANET, Consultants-formateurs et avocats.

DATES DES SESSIONS INTER

le 16 juin 2026 - Distanciel le 4 décembre 2026 - Distanciel

PRIX NET: 830 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

patricia.sivakumar@afpols.fr - 06 64 41 09 26

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS: intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU



AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?



PENDANT - EN GROUPE

Introduction

- Rappel sur le titre exécutoire
- Le jugement / ordonnance de référé / le procès-verbal de conciliation
- Signification
- Prescription / interruption / suspension de prescription

Partie 1

- Les différentes étapes de la procédure d'expulsion d'un logement et d'un local d'activité
- La période hivernale / les délais du Juge de l'exécution
- Le référé du 1 er Président de la Cour d'appel
- Le protocole de cohésion sociale
- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Partie 2

- Les interactions de la procédure d'expulsion et de la procédure de surendettement
- La procédure d'évacuation des squatters par le Préfet
- L'indemnisation des refus de concours de la force publique.



APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.